Oise THD : Précurseur de l'Évolution du Réseau FttH depuis 2019

Depuis 2019 et la finalisation de la construction du second Réseau d'Initiative Publique de l'Oise, Oise THD accompagne les Oisiens pour les opérations de création de nouvelles prises FttH et d'enfouissement hors zones AMII (zones réservées aux opérateurs privés).

Grâce à Oise THD

300 000 prises optiques installées

6 000 prises supplémentaires

200 opérations d'enfouissement

03 44 06 64 00

contact-smothd@oise.fr

1 rue Cambry - CS 80941
60024 Beauvais Cedex

www.oise-thd.fr

OISE
Très Haut Débit

Maisons individuelles lotissements et immeubles neufs

"DEMANDE DE NOUVELLE PRISE"

GUIDE PRATIQUE

oise
LE DÉPARTEMENT

La prise fibre en 3 étapes

Vous souhaitez obtenir une prise FttH* et connaître la procédure à suivre, Oise THD vous guide pas à pas dans cette démarche.

Prérequis

L'infrastructure télécom

Si au regard des règles d'urbanisme et de l'implantation des réseaux, un fourreau télécom est nécessaire mais n'existe pas, il revient au propriétaire de le créer. Les travaux devront respecter les règles de construction des réseaux télécoms.

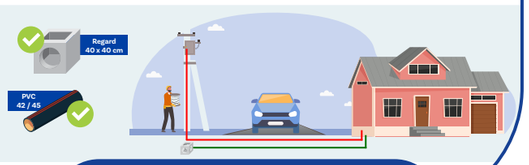

EN SAVOIR PLUS SUR :
oise-thd.fr/faq

1 La demande de raccordement

Oise THD a mis en ligne une application pour faciliter le recensement des nouvelles prises des communes du département de l'Oise.

SAISIR MA DEMANDE :
oisethd-nouvelleprise.fr

À solliciter dès validation de votre projet (permis de construire ou déclaration de travaux)

2 L'étude et les travaux

À ce stade de la procédure, la demande fait l'objet d'une étude d'ingénierie. La prise est ensuite construite et devient alors éligible entre 3 et 5 mois selon la complexité de la réalisation.

Oise THD est engagé dans une démarche pour réduire les délais de traitement des besoins urgents.

SUIVRE L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU THD :
oise-thd.fr

3 L'éligibilité

Vous êtes informé que votre adresse est éligible aux offres fibre optique.
Vous pouvez vous rapprocher d'un opérateur pour souscrire un abonnement fibre optique et ainsi déclencher un rendez-vous avec un technicien qui effectuera votre raccordement final.

*FttH : Fiber to the Home (la fibre jusqu'au domicile)

Préfibrage lotissements et immeubles neufs

Des obligations pèsent sur les aménageurs / constructeurs depuis 2016.

Cf : code de la construction et de l'habitation > article L111-5-1.

La responsabilité des promoteurs

Dans les programmes neufs (immeubles ou lotissements), le préfibrage est obligatoire. La loi Macron impose que les promoteurs / bailleurs / propriétaires assurent le déploiement fibre optique des projets immobiliers, des immeubles et lotissements dont le permis de construire ou le permis d'aménager est délivré après le 1er juillet 2016.

Dossier technique de préfibrage

Le dossier technique de préfibrage devra **obligatoirement** être transmis au SMOTHD dès les travaux réalisés. Vous pourrez trouver un exemple de dossier technique sur notre site internet (dans la rubrique « Raccordez-vous »).
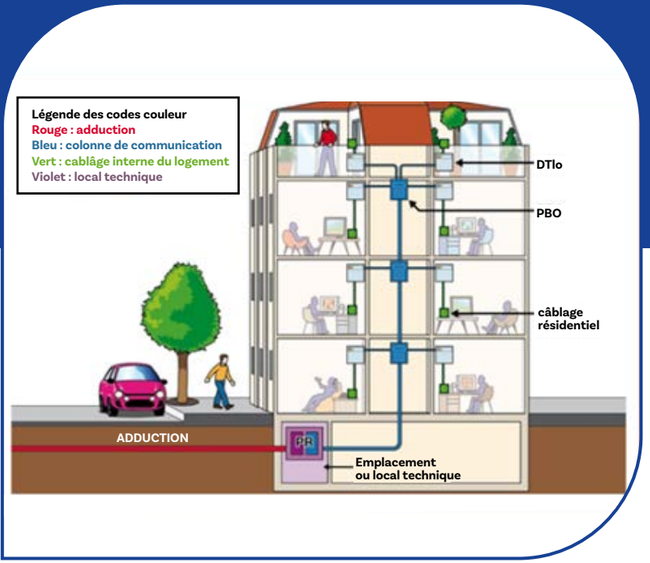
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
contact-smothd@oise.fr